



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques**Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Quarante-quatrième session**

Genève, 10-12 juillet 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session****Additif****Liste des documents et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**ST/SG/AC.10/C.4/87 et Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session
ST/SG/AC.10/C.4/87/Add.1**Documents de référence (secrétariat)**

ST/SG/AC.10/30/Rev.10	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), dixième édition révisée
ST/SG/AC.10/1/Rev.23	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt-troisième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.8	Manuel d'épreuves et de critères, huitième édition révisée
ST/SG/AC.10/50 et Add.1 à 3	Rapport du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa onzième session
ST/SG/AC.10/C.4/86	Rapport du Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-troisième session
ST/SG/AC.10/C.3/122 et Add.1	Rapport du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante et unième session



2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

a) Travaux du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques¹

ST/SG/AC.10/C.4/2023/1	Amendement à la section 51.4.4.2 e) du Manuel d'épreuves et de critères
ST/SG/AC.10/C.4/2023/2	Modification de la définition d'« effet par explosion ou effet pyrotechnique »
ST/SG/AC.10/C.4/2023/3	Réflexion concernant les modifications apportées au chapitre 2.17 (Matières explosibles désensibilisées) du Système général harmonisé et à la section 51

Le Sous-comité sera informé de l'issue des discussions du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) en ce qui concerne les documents énumérés ci-dessus ainsi que toute autre question présentant un intérêt pour le Sous-Comité.

b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L'expert de l'Allemagne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-troisième session. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 13 à 16.

c) Utilisation de méthodes d'expérimentation non animales pour le classement des dangers pour la santé et l'environnement

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L'expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-troisième session. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 18.

d) Critères de classement relatifs à la mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Le représentant de l'Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité des informations de l'avancement des travaux sur cette question

¹ Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement aux travaux du Sous-Comité TMD sont invité(e)s à participer aux travaux du Sous-Comité TMD quand celui-ci examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante-deuxième session (3-7 juillet 2023), le Sous-Comité TDM pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/373851>. Les représentantes et représentants siégeant au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invité(e)s à s'inscrire à la session du Sous-Comité TMD.

depuis la quarante-troisième session. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 20.

e) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation dans le système général harmonisé

ST/SG/AC.10/C.4/2023/6 (Union européenne au nom du groupe de travail informel)	Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation dans le Système général harmonisé : mandat à confier à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les perturbateurs endocriniens
---	--

f) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés au SGH)

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L'expert des États-Unis d'Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux du groupe sur les points de son programme de travail encore en suspens concernant les propositions d'amendements au SGH. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 23.

g) Nanomatériaux

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

h) Communication des dangers des gaz visés par le Protocole de Montréal et d'autres Conventions

ST/SG/AC.10/C.4/2023/4 et document informel INF.3 (Allemagne, Autriche, États-Unis d'Amérique, Finlande, Royaume-Uni et Union européenne)	Révision du chapitre 4.2 en vue d'y ajouter la classification et la communication des dangers pour les gaz à effet de serre énumérés aux annexes du Protocole de Montréal
---	---

i) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L'expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-troisième session. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 26.

j) Questions pratiques relatives à l'étiquetage

ST/SG/AC.10/C.4/2023/5 et document informel INF.4 (Cefic au nom du groupe de travail informel)	Révision des exemples 1 à 7 de l'annexe 7
--	---

k) Autres questions

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

3. Application

a) Élaboration éventuelle d'une liste des produits chimiques classés conformément au SGH

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts du Canada et des États-Unis d'Amérique souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-troisième session. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 34.

b) Rapports relatifs au stade atteint dans l'application du SGH

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité du stade atteint dans l'application du SGH dans leurs pays ou domaines d'activités respectifs.

c) Coopération avec d'autres entités ou organisations internationales

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Autres questions

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

4. Élaboration de lignes directrices pour l'application du SGH

a) Questions pratiques relatives au classement

L'expert des États-Unis d'Amérique souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux du groupe de travail informel sur les points de son programme de travail encore en suspens concernant l'élaboration de lignes directrices pour l'application des critères du SGH. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 23.

b) Questions pratiques relatives à l'étiquetage

Le Sous-Comité examinera la proposition d'amendements aux exemples 1 à 7 de l'annexe 7 du SGH au titre du point 2 j) de l'ordre du jour. Le représentant du European Chemical Industry Council (Cefic) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l'avancement des travaux du groupe de travail informel concernant l'élaboration de lignes directrices supplémentaires pour l'étiquetage. Pour en savoir plus, on consultera le document ST/SG/AC.10/C.4/86, par. 41.

c) Autres questions

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

5. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité des éventuels projets et activités de renforcement des capacités menés en lien avec le SGH.

6. Mise en œuvre du Programme 2030 et travaux du Conseil économique et social

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

7. Questions diverses

Aucun document n'avait été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa quarante-quatrième session et sa ou ses annexes sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
